



Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques Section de Côte-d'Or

Talant, le 30 octobre 2025

Daniel DEMONFAUCON
Président de la section Côte-d'Or

à

Mmes et MM. les proviseurs
Lycées de Côte-d'OR

Pour la quatrième année consécutive l'AMOPA-21 (Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques de la Côte-d'Or) organise un concours de « JOUTES ORATOIRES » destiné aux élèves de seconde générale, technologique et professionnelle.

Ce concours, doté de trois prix d'une valeur totale de 600 €, met en valeur l'esprit d'analyse des élèves, l'esprit de synthèse, la faculté de se confronter à un thème d'actualité, leur aisance à prendre la parole et à se mettre en scène, leur intérêt pour la recherche documentaire.

L'originalité de ce concours est double :

- ♦ la confrontation des opinions entre les membres d'un binôme ;
- ♦ l'organisation en deux phases : une phase dans l'établissement d'origine qui devra sélectionner le binôme qui participera à la deuxième phase finale qui se déroulera dans l'établissement lauréat en 2026.

En 2025, le jury a rencontré des jeunes motivés et particulièrement brillants. Passé la crainte de se confronter entre camarades et à un jury, ils ont su tirer parti de leurs connaissances pour offrir de belles prestations le jour de la finale.

De plus, ces « JOUTES ORATOIRES » sont, déjà, une bonne entrée en matière pour le Grand Oral, épreuve du baccalauréat.

Tous les renseignements concernant ce concours sont sur le site de l'AMOPA-21 (<https://www.amopa21.fr/>) et les membres du Groupe de pilotage sont à votre disposition pour rencontrer les professeurs et les élèves intéressés par ces duels oraux.

Nous espérons voir de nombreux lycées de la Côte-d'Or participer à ces « JOUTES ORATOIRES ». Le thème choisi par l'AMOPA-21 pour l'édition 2024-2025 était : « *Internet et intelligence artificielle, simples outils ou nouveaux pouvoirs ?* » un thème d'actualité qui fait très largement débat dans la société.

Le thème de l'année scolaire 2025-2026 est :



Faut-il rendre le service national obligatoire pour tous ?



Daniel DEMONFAUCON

Président de l'AMOPA-21

Secrétaire : Monique DROMARD – 9, rue des Marmuzots – 21000 DIJON – Tél : 06 60 88 14 13

Mél : secretaire@amopa21.fr

Trésorière : Joëlle BOILEAU – 31B, rue Maxime Guillot – 21300 CHENOVE – tél : 06 84 07 17 12

Mél : tresorier@amopa21.fr